



Énergie Partagée publie sa Charte Méthanisation

Mis à jour le 24 mars 2020

Enregistrer dans mes ressources

Soucieux d'accompagner le monde agricole vers de meilleures pratiques et vers un engagement en faveur de la production d'énergies renouvelables, Énergie Partagée publie une charte établissant les conditions et critères pour un soutien du mouvement.

Énergie Partagée a pour objectif de soutenir les **démarches citoyennes** de **production d'énergie renouvelable**, dans une perspective de transition vers le système énergétique de demain. Leur vision de ce système énergétique est tout d'abord celle d'une **consommation réduite**, grâce à l'application des principes de **sobriété** et d'**efficacité**. Ensuite, pour couvrir leurs besoins résiduels, nous faisons la promotion d'une production intégralement basée sur les énergies renouvelables.

Par cette charte, Énergie Partagée entend avoir un rôle d'incitation à l'évolution des pratiques en conditionnant son aide à l'exemplarité des projets de **méthanisation**, au-delà de l'aspect **citoyen et local** et du minimum réglementaire.

Charte Énergie Partagée : Quels projets de méthanisation ?

Identification

Auteur :

Énergie Partagée

Date de publication :

Avril 2017

Taille du document :

12 p

Échelle géographique :

National

Découvrez d'autres contenus similaires

“La Méthanisation” vue par Joakim DUV...

Le 06.10.2018

Webinaire Energie Partagée / RTES

Conseil en Energie Partagé (CEP)

Un Conseil en Energie Partagé porté par la...

Charte "Concertation et dialogue auto...

Les Hauts-de-France se dotent d'une charte...

Le "Conseil en Energie partagé"...

SAS Dufour Énergie, de la méthanisation à...

Le 17.10.2017

Téléconférence "TEPOS en actions" : vers un conseil en énergie partagé pour les entreprises

Terre Energie valorise les déchets agricol...

Charte du Pays des 7 Vallées

Charte du Pays des Moulins de Flandre